

# COMMUNE DE LUITRÉ- DOMPIERRE

## EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2022

### Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	14
Votants :	19
Pouvoirs :	05

### Date de la convocation :

6 juillet 2022

### Date d'affichage :

6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juillet à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS**, Maire, après convocation en date du 6 juillet 2022 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

### Présents :

Adjoints : Mme GALODÉ - Mme BLIN - M. ROGER - Mme GARCIES –  
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE – Mme BÉLAIR - M. CORBIN -Mme CHEMIN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - M. DESHAYES – Mme MAURAI -

**Excusé(es)** : M. GARDAN (pouvoir Mme CHEMIN) - M. DELAUNAY (pouvoir M. PIVETTE) - M. LIGER (pouvoir M. ROGER) - Mme JOHAN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - Mme MAUPILÉ (pouvoir M. ROGER) - Mme LEBON (pouvoir Mme BLIN) - M. BÉCHU

**Secrétaire de séance** : Madame **GALODÉ Monique** est désignée secrétaire de séance.

### OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/079 : CONTRAT D'OBJECTIFS DEVELOPPEMENT DURABLE : VALIDATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET PROGRAMMATION DES ACTIONS

Rapporteur : M. le Maire

Depuis plusieurs mois, les élus accompagnés par ATELIER DU MARAIS ont réfléchi à un schéma d'aménagement des deux centralités : bourg de Dompierre-du-Chemin et bourg de Luitré.

Après une phase de diagnostic approfondi, les élus ont défini un projet pour le territoire, à l'horizon 2032. Ce document d'aménagement a pour mission de proposer une vision équilibrée du développement de l'ensemble du territoire sous tendu par une volonté de donner à chaque centralité une spécificité, de proposer une offre de logements complémentaire et de rationaliser les équipements sportifs. Ce projet s'inscrit aussi dans la perspective de la limitation de la consommation foncière, de la densification et de l'artificialisation des sols.

Une réunion publique a eu lieu le vendredi 17 juin dans la salle Roncevaux pour présenter le programme d'actions.

### DOMPIERRE-DU-CHEMIN : 2 AXES DE DEVELOPPEMENT

- Le marquage d'une centralité évidente
- Une dynamique touristique à renforcer

#### Secteur 1 : Zone de loisirs et abords de la RD :

- ❖ Aménagement de la place principale, des abords de la voie verte et de la RD, restructuration du parc de la Belle Aude et aménagement des cabanes étapes

#### Secteur 2 : Secteur de centralité :

- ❖ Aménagement de la place secondaire, réhabilitation du bâti en pierre en point d'accueil administratif et touristique et de l'entrepôt en halle semi-ouverte

#### Secteur 3 : Aménagement de stationnements PL, urbanisation (habitat individuel et accueil d'activités artisanales)

#### Secteur 4 : Aménagement sur la RD

- ❖ Aménagement sur la RD pour favoriser des transversalités est-ouest et sécuriser le cheminement des piétons

**Secteur 5 : Création d'une liaison douce**

- ❖ Connecter le secteur de centralité au secteur résidentiel nord

**BOURG DE LUITRE : 2 AXES DE DEVELOPPEMENT**

- Structuration du pôle administratif et du pôle enfance
- Aménager une aire de centralité

**Secteur 1 : Pôle administratif, Pôle enfance**

- ❖ Valoriser le patrimoine bâti identitaire de l'enclos paroissial ; réhabilitation et extension du presbytère – Déplacement de la mairie dans le presbytère

**Secteur 2 : Restructuration des espaces jouxtant les équipements sportifs et la mairie**

- ❖ Profiter de l'emprise foncière du terrain de football pour aménager un point d'accueil structurant dans le centre-bourg (promenade arborée, espaces sportifs et récréatifs, stationnement) et redensifier de façon raisonnée et maîtrisée (habitat)

Le comité de pilotage propose de programmer les actions à mener comme suit :

Dompierre-du-Chemin	Priorité	Luitré
Secteur		Secteur
Secteur 1b : Rue du Saut Roland	1	Secteur 1 : Presbytère
Secteur 5 : Voie douce	2	Secteur 4 : Réhabilitation de l'actuelle mairie
Secteur 1A : Zone de loisirs	3	Secteurs 2 et 3 : Secteur d'urbanisation + stationnements et aménagements de la zone verte
Secteur 4 : Avenue de Bretagne	4	
Secteurs 2 et 3 : dépendront des acquisitions	5	

Vu la proposition du comité de pilotage

Entendu le présent exposé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le programme d'actions tel que présenté ci-dessus
- Retient comme actions à mener à court et moyen terme :

Dompierre-du-Chemin :

- ⇒ rue du Saut Roland et de la place principale devant les commerces
- ⇒ Voie douce
- ⇒ Restructuration du parc de la Belle Aude

Luitré :

- ⇒ Réhabilitation et rénovation du presbytère

La secrétaire de séance

  
 Monique GALODÉ

Fait et délibéré en séance le 13/07/2022

Pour expédition

Le Maire



Michel BALLUAIS

# COMMUNE DE LUITRÉ- DOMPIERRE

## EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2022

### Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	14
Votants :	19
Pouvoirs :	05

### Date de la convocation :

6 juillet 2022

### Date d'affichage :

6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juillet à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS**, Maire, après convocation en date du 6 juillet 2022 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

### Présents :

Adjoints : Mme GALODÉ - Mme BLIN - M. ROGER - Mme GARCIES –  
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE – Mme BÉLAIR - M. CORBIN - Mme CHEMIN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - M. DESHAYES – Mme MAURAI -

**Excusé(es)** : M. GARDAN (pouvoir Mme CHEMIN) - M. DELAUNAY (pouvoir M. PIVETTE) - M. LIGER (pouvoir M. ROGER) - Mme JOHAN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - Mme MAUPILÉ (pouvoir M. ROGER) - Mme LEBON (pouvoir Mme BLIN) - M. BÉCHU

**Secrétaire de séance** : Madame **GALODÉ Monique** est désignée secrétaire de séance.

### OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/080 : CONSULTATION BLOC SANITAIRE DOUCHE KITCHENETTE

Rapporteur : Landry Roger

M. Roger rappelle que l'aménagement de l'aire d'accueil pour les randonneurs s'inscrit dans le projet de COOPERATION V9 A LUITRÉ-DOMPIERRE – Expérimenter des services avec d'autres territoires pour une mise en tourisme de l'itinéraire cyclable V9 (Nantes / Le Mont St Michel).

La présente consultation fait suite au lancement, en mars 2022, d'un marché public de fournitures visant à acquérir (LOT1) : trois hébergements légers à destination des touristes itinérants, et (LOT2) : un bloc sanitaire, douche et cuisine.

Par délibération en date du 16 juin 2022, le conseil municipal a retenu l'offre de HELLOCABANE (lot 1) et a qualifié la seule offre reçue d'inacceptable rendant le lot n°2 infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée auprès de 3 entreprises spécialisées (demande de devis par mail)

- RAPIDHOME (Mayenne)
- SAMIBOIS (85200 Coëx)
- SANIBIO (13100 Le Thonolet)

M. Roger présente au conseil municipal une synthèse du rapport d'analyse des offres

ORDRE DEPÔT	CANDIDAT	PRIX HT	NOTE/PRIX/50	NOTE VALEUR TECHNIQUE/50	NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
1	RAPD'HOME	12 283.90 €	27.81	50.00	77.81	1
2	SANIBIO	28 800.00 €	11.86	50.00	61.86	3
3	SAMIBOIS	6 832.23 €	50.00	15.00	65.00	2

Entendu le présent exposé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :



Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le 21 juillet 2022

ID : 035-200084002-20220713-DCM2022\_080-DE

- De retenir l'offre de RAPID'HOME jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 14 740.68 € TTC
- D'autoriser le Maire à signer le marché correspondant

La secrétaire de séance



Monique GALODÉ

Fait et délibéré en séance le 13/07/2022

Pour expédition

Le Maire



Michel BALLUAIS

# COMMUNE DE LUITRÉ- DOMPIERRE

## EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2022

### Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	14
Votants :	19
Pouvoirs :	05

### Date de la convocation :

6 juillet 2022

### Date d'affichage :

6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juillet à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS**, Maire, après convocation en date du 6 juillet 2022 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

### Présents :

Adjoints : Mme GALODÉ - Mme BLIN - M. ROGER - Mme GARCIES –  
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE – Mme BÉLAIR - M. CORBIN - Mme CHEMIN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - M. DESHAYES – Mme MAURAI -

**Excusé(es)** : M. GARDAN (pouvoir Mme CHEMIN) - M. DELAUNAY (pouvoir M. PIVETTE) - M. LIGER (pouvoir M. ROGER) - Mme JOHAN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - Mme MAUPILÉ (pouvoir M. ROGER) - Mme LEBON (pouvoir Mme BLIN) - M. BÉCHU

**Secrétaire de séance** : Madame **GALODÉ Monique** est désignée secrétaire de séance.

### OBJET DE LA DELIBERATION N° 2022/081 : EPICERIE DE DOMPIERRE-DU-CHEMIN : LOYER – SIGNATURE DU BAIL

Rapporteur : Jean-Luc Pivette

#### 1) Résiliation du bail commercial

Le bail commercial a été reçu par Maître Yves BLOUET le 03/01/2020. Celui-ci était consenti pour une durée de NEUF années entières et consécutives prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Conformément aux dispositions de l'article L.145-4 du Code de commerce, le locataire a la faculté de donner congé à l'expiration d'une période triennale.

Mme Estelle HALLEUX sollicite une résiliation anticipée à la date du 31/07/2022.

#### 2) Bail avec le repreneur M. Claude MOREAU

Clauses du bail commercial :

- Durée : 9 années entières et consécutives du 15 août 2022 au 15 août 2031
- Loyer progressif : 2 160 € HT (soit 180 € HT par mois) du 15/08/2022 au 14/08/2023  
2 640 € HT (soit 220 € HT par mois) du 15/08/2023 au 14/08/2024  
3 000 € HT (soit 250 € HT par mois) du 15/08/2024 au 14/08/2025

Au terme de la progressivité, le loyer sera indexé sur l'indice des loyers commerciaux (I.L.C)

### Entendu le présent exposé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à la résiliation anticipée de l'actuel bail avec effet au 31 juillet 2022
- D'accepter le loyer progressif comme indiqué ci-dessus
- De consentir un bail commercial au repreneur, M. Moreau, prenant effet au 15 août 2022 et d'autoriser le Maire à le signer

La secrétaire de séance

  
Monique GALODÉ

Fait et délibéré en séance le 13/07/2022

Pour expédition

Le Maire



  
Michel BALLUAIS



# COMMUNE DE LUITRÉ- DOMPIERRE

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le 21 juillet 2022

ID : 035-200084002-20220713-DCM2022\_082-DE

## EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2022

### Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	14
Votants :	19
Pouvoirs :	05

**Date de la convocation :**  
6 juillet 2022

**Date d'affichage :**  
6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juillet à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS**, Maire, après convocation en date du 6 juillet 2022 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

### Présents :

Adjoints : Mme GALODÉ - Mme BLIN - M. ROGER - Mme GARCIES -  
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE - Mme BÉLAIR - M. CORBIN -  
Mme CHEMIN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - M. DESHAYES - Mme MAURAI -

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir Mme CHEMIN) - M. DELAUNAY (pouvoir M. PIVETTE) - M. LIGER (pouvoir M. ROGER) - Mme JOHAN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - Mme MAUPIÉ (pouvoir M. ROGER) - Mme LEBON (pouvoir Mme BLIN) - M. BÉCHU

Secrétaire de séance : Madame **GALODÉ Monique** est désignée secrétaire de séance.

### OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/082 : AUTOMOTRICE POUR DESHERBAGE - PRESENTATION DES DEVIS

Rapporteur : Hervé Corbin

M. CORBIN présente les 2 devis concernant l'achat d'une automotrice pour de désherbage marque cochet de type Gecko

### Caractéristiques :

- Automotrice hydrostatique, moteur Vanguard 16cv
- Bicylindre avec démarrage électrique
- Centrale hydraulique
- Montée et descente hydraulique du bras
- 100 kg de masse d'origine
- Balai de désherbage en acier (diam. 600mm)
- Rotation à droite et à gauche
- Cuve d'eau de 40 litres
- Bavette antiprojection
- Gyrophare

**RM MOTOCULTURE** (35830 Betton) : 15 480.00 € TTC (balai de désherbage supplémentaire offert – valeur 200 € HT et balai 1.00 m de rechange polypropylène/acier offert - valeur 305 € HT)


**GRUPE DOUILLET** (53640 Le Horps) : 16 140.00 € TTC (balai 1.00 m de rechange polypropylène/acier offert)

### Entendu le présent exposé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- Retenir l'offre de **RM MOTOCULTURE** d'un montant de 15 480.00 € TTC
- D'autoriser le Maire à signer le devis correspondant.

La secrétaire de séance

  
Monique GALODÉ

Fait et délibéré en séance le 13/07/2022  
Pour expédition conforme  
Le Maire

  
Michel BALLUAIS

# COMMUNE DE LUITRÉ- DOMPIERRE

## EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2022

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 23  
Présents : 14  
Votants : 19  
Pouvoirs : 05

### Date de la convocation :

6 juillet 2022

### Date d'affichage :

6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juillet à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS**, Maire, après convocation en date du 6 juillet 2022 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

### Présents :

Adjoints : Mme GALODÉ - Mme BLIN - M. ROGER - Mme GARCIES –  
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE – Mme BÉLAIR - M. CORBIN - Mme CHEMIN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - M. DESHAYES – Mme MAURAI -

**Excusé(es)** : M. GARDAN (pouvoir Mme CHEMIN) - M. DELAUNAY (pouvoir M. PIVETTE) - M. LIGER (pouvoir M. ROGER) - Mme JOHAN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - Mme MAUPILÉ (pouvoir M. ROGER) - Mme LEBON (pouvoir Mme BLIN) - M. BÉCHU

**Secrétaire de séance** : Madame **GALODÉ Monique** est désignée secrétaire de séance.

### OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/083 : PROJET BREIZH BOCAGE : PROJET BOCAGER HIVER 2022/2023

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé de créer des haies bocagères sur la commune déléguée de Luitré :

- Le projet BREIZH BOCAGE, situé sur une longueur de 50 ml aux Merisiers à Luitré : 33 plants, 17 protection à gibier et paillage (coût du projet pris en charge par Fougères Agglomération : 344 €)
- Le projet Programme Libre (PL), situé sur deux sites (les Merisiers sur 50ml et le long de la route départementale direction Dompierre sur 90 ml) : création de haie à plat ((coût du projet pris en charge par Fougères Agglomération : 283 €)

### Entendu le présent exposé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

➤ D'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes.

La secrétaire de séance

  
Monique GALODÉ

Fait et délibéré en séance le 13/07/2022

Pour expédition conforme

Le Maire

  
Michel BALLUAIS



# COMMUNE DE LUITRÉ- DOMPIERRE

## EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2022

### Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	14
Votants :	19
Pouvoirs :	05

### Date de la convocation :

6 juillet 2022

### Date d'affichage :

6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juillet à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS**, Maire, après convocation en date du 6 juillet 2022 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

### Présents :

Adjoints : Mme GALODÉ - Mme BLIN - M. ROGER - Mme GARCIES –  
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE – Mme BÉLAIR - M. CORBIN - Mme CHEMIN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - M. DESHAYES – Mme MAURAI -

**Excusé(es)** : M. GARDAN (pouvoir Mme CHEMIN) - M. DELAUNAY (pouvoir M. PIVETTE) - M. LIGER (pouvoir M. ROGER) - Mme JOHAN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - Mme MAUPILÉ (pouvoir M. ROGER) - Mme LEBON (pouvoir Mme BLIN) - M. BÉCHU

**Secrétaire de séance** : Madame **GALODÉ Monique** est désignée secrétaire de séance.

### OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/084 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : IMMEUBLE SITUE 3 ET 5 RUE DE LA MAIRIE (DOMPIERRE-DU-CHEMIN)

Rapporteur : Landry Roger

En raison du droit de préemption urbain institué sur la commune de Dompierre-du-Chemin, commune déléguée de Luitré-Dompierre, la SARL BOURLES et ASSOCIES, étude notariale située 1 place Nazareth 56000 VANNES , a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne l'immeuble ci-après :

- Propriétaire : MARIOTTE Sofiane
- Références cadastrales : 100 AA n°415
- Situation : 3 rue de la mairie (Dompierre-du-Chemin)
- Superficie totale : 9a00ca

### Entendu le présent exposé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

➤ De ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

La secrétaire de séance

  
Monique GALODÉ

Fait et délibéré en séance le 13/07/2022

Pour expédition

Le Maire



Michel BALLUAIS



# COMMUNE DE LUITRÉ- DOMPIERRE

## EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2022

### Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	14
Votants :	19
Pouvoirs :	05

### Date de la convocation :

6 juillet 2022

### Date d'affichage :

6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juillet à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS**, Maire, après convocation en date du 6 juillet 2022 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

### Présents :

Adjoints : Mme GALODÉ - Mme BLIN - M. ROGER - Mme GARCIES –  
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE – Mme BÉLAIR - M. CORBIN - Mme CHEMIN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - M. DESHAYES – Mme MAURAI -

**Excusé(es)** : M. GARDAN (pouvoir Mme CHEMIN) - M. DELAUNAY (pouvoir M. PIVETTE) - M. LIGER (pouvoir M. ROGER) - Mme JOHAN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - Mme MAUPILÉ (pouvoir M. ROGER) - Mme LEBON (pouvoir Mme BLIN) - M. BÉCHU

**Secrétaire de séance** : Madame **GALODÉ Monique** est désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/085 : EGLISE DE DOMPIERRE-DU-CHEMIN : DIAGNOSTIC - DEVIS M. JAMAIN**

Rapporteur : M. le Maire

En l'absence de M. Gardan, M. le Maire présente les problèmes constatés par M. Jamain lors de sa visite de l'église de Dompierre-du-Chemin.

- Remontée d'eaux par capillarité
- Certaines descentes sont bouchées
- Importantes fissures sur certains contreforts
- Multiple fissures sur l'église
- Joints trop riches (ciment)
- Importantes poussées des charpentes sur les têtes des murs
- Infiltrations d'eaux dans le centre cultuel (charpentes, maçonneries)
- Beffroi en métal (contribue aux fissures présentes dans le clocher
- etc

Pour faire suite à la visite de l'église, Monsieur Luc JAMAIN, a transmis à la mairie sa proposition d'honoraires.

### Missions de diagnostic :

- Le bâtiment sera étudié par un spécialiste en restauration de monuments anciens propre au Cabinet Jamain. Les corps étudiés sont les suivants : maçonnerie, charpente, couverture, vitraux, beffroi, menuiserie, peinture.
- Reportage photographique soulignant les principaux problèmes rencontrés
- Note de synthèse concernant les priorités d'intervention
- Découpage et chiffrage estimatif globalisé des possibles tranches de travaux en fonction de l'urgence de chacune d'elle.

Coût de la mission diagnostic : 11 911.20 € TTC

### Entendu le présent exposé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

➤ D'accepter l'offre du cabinet Jamain d'un montant de 11 911.20 € TTC afin que la commune puisse disposer d'un diagnostic complet préalable aux travaux de restauration

La secrétaire de séance



Monique GALODÉ

Fait et délibéré en séance le 13/07/2022

Pour expédition

Le Maire



Michel BALLUAIS



# COMMUNE DE LUITRÉ- DOMPIERRE

## EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2022

### Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	14
Votants :	19
Pouvoirs :	05

### Date de la convocation :

6 juillet 2022

### Date d'affichage :

6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juillet à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS**, Maire, après convocation en date du 6 juillet 2022 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

### Présents :

Adjoints : Mme GALODÉ - Mme BLIN - M. ROGER - Mme GARCIES -  
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE - Mme BÉLAIR - M. CORBIN - Mme CHEMIN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - M. DESHAYES - Mme MAURAI -

**Excusé(es)** : M. GARDAN (pouvoir Mme CHEMIN) - M. DELAUNAY (pouvoir M. PIVETTE) - M. LIGER (pouvoir M. ROGER) - Mme JOHAN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - Mme MAUPILÉ (pouvoir M. ROGER) - Mme LEBON (pouvoir Mme BLIN) - M. BÉCHU

**Secrétaire de séance** : Madame **GALODÉ Monique** est désignée secrétaire de séance.

### OBJET DE LA DELIBERATION N°2022/086 : AJOUT A L'ORDRE DU JOUR - DIA 11 RUE DE NORMANDIE

Rapporteur : M. le Maire

En raison du droit de préemption urbain institué sur la commune de Luitré, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Maître Cédric GUIGOU, étude notariale située 17 rue Notre-Dame à Vitré, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne l'immeuble ci-après :

- Propriétaire : André et Jean-Paul RENAULT
- Références cadastrales : AX n°67
- Situation : 11 rue de Normandie (Luitré)
- Superficie totale : 3a 55ca

### Entendu le présent exposé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

➤ De ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

La secrétaire de séance

  
Monique GALODÉ

Fait et délibéré en séance le 13/07/2022

Pour expédition

Le Maire

  
  
Michel BALLUAIS